

Les diaporamas de la CME

Réunion du 9 juillet 2019

Nouvelles de la CME (P^r Noël GARABÉDIAN)

– Mouvements à la CME

- Suite à leur nomination comme directeurs médicaux de département médico-universitaire (DMU) (voir plus loin), les P^{rs} **Olivier BENVENISTE**, **René ADAM**, **Thierry BÉGUÉ** et **Dominique PRIÉ** ne peuvent plus siéger dans le collège au titre duquel ils ont été élus. Ils assistaient donc à leur dernière séance et seront remplacés par leurs suppléants. Sous réserve des contacts qui seront pris avec eux, il devrait s'agir des P^{rs} Nicolas DUPIN (dermatologie, Cochin), Emmanuel MARTINOD (chirurgie thoracique, Avicenne), Fabien KOSKAS (chirurgie vasculaire, Pitié-Salpêtrière) et Éric VICAUT (unité de recherche clinique [URC], Lariboisière).
- Le P^r **Yves COHEN** est aussi nommé directeur médical de DMU. Comme les autres présidents de CME des groupes hospitaliers (GH) disparus, il continuera toutefois à être invité à la CME dans l'attente des prochaines élections.
- Le P^r **Joël ANKRI**, président de la CME des hôpitaux universitaires Paris – Île-de-France – Ouest (HUPIFO) fera valoir ses droits à la retraite le 31 août prochain et assistait donc aussi à sa dernière CME.
- Pour les remercier de leur engagement dans la vie de notre maison, tous les représentants de la communauté médicale ayant siégé à la CME depuis l'élection de fin 2015 ([composition de la CME](#)) seront conviés au pot que la direction générale organisera à l'occasion de la dernière séance de la présente mandature, qui aura lieu le 3 décembre 2019.
- La direction générale organisera une **élection partielle** pour pourvoir les postes laissés vacants par les chefs de pôle ([voir CME du 11 juin 2019](#)) et permettre à **10 représentants des directeurs médicaux de DMU** (dont un gériatre), qui les remplacent, de siéger à la CME du 10 septembre. Ils seront informés très prochainement du calendrier et des modalités de l'élection et tous les renseignements utiles figureront sur le site de la CME (rubrique « [Élection partielle 2019](#) »).

– Nouveaux groupes hospitaliers (GH) et départements médico-universitaires (DMU)

Le directeur général a signé les arrêtés créant les nouveaux GH ([liste](#), [carte](#)) et les [nouveaux DMU](#) (voir [CME du 11 juin 2019](#)). Suite aux auditions organisées dans les GH, le président de la CME et le vice-président doyen du directoire ont proposé les noms des directeurs médicaux des DMU au directeur général qui s'apprête à signer les arrêtés les nommant. Ils seront conviés au séminaire « [oikéiosis](#) » du 12 juillet ([programme](#)), dont un rendu compte sera fait à la CME du 10 septembre.

– Recherche

Sur les 15 lauréats de l'appel à projets de recherche hospitalo-universitaire (RHU) en santé, 6 sont à l'AP-HP, qui est partenaire de 4 autres projets lauréats ([liste](#)).

– Plan antibiotique

La [CME du 13 octobre 2015](#) a adopté un [plan pour le bon usage des antibiotiques](#) à l'AP-HP qui a permis une baisse de la consommation globale en 2016 et 2017. Le P^r Daniel VITTECOQ, référent antibiothérapie de l'AP-HP, appelle l'attention de la communauté médicale sur l'augmentation de la consommation en 2018. Le président de la CME a demandé au D^r Laurent TRÉLUYER, directeur des systèmes d'information (DSI), de travailler aux aménagements demandés sur ORBIS pour favoriser la juste prescription.

– Révision des effectifs 2020 des praticiens hospitaliers

Le calendrier de la nouvelle procédure de révision des effectifs ([lettre de cadrage](#), [voir CME du 14 mai 2019](#)) est le suivant :

- 9 septembre : date limite de retour des demandes des GH

- octobre : conférences budgétaires (examen de la masse salariale)
 - sous-commission du temps et des effectifs médicaux (CTEM) élargie au président et à la vice-présidente de la CME : lundi 14 octobre, 15h00
 - 2 séries de réunions du groupe restreint de la CME avec les GH :
 - lundi 4 novembre de 14h00 à 17h00
 - mardi 26 novembre de 14h00 à 17h00
- **Urgences**
- Le directeur général a fait le point sur les [engagements](#) pris en réponse à la grève des services d'accueil des urgences (SAU) :
- création de 230 emplois pour les SAU dans le budget modificatif 2019 de l'AP-HP ;
 - principe d'adaptation des effectifs en fonction de l'augmentation du nombre de passages ;
 - amélioration des rémunérations (primes de risque, indemnité dite d' « insalubrité ») ;
 - développement des protocoles de coopération, qui aboutiront à la mise en place d'une prime de coopération pour les personnels paramédicaux concernés (voir [communiqué de la ministre](#)) ;
 - négociation d'un contrat « [zéro brancard](#) » avec l'agence régionale de santé (ARS) pour répondre au problème de l'aval des urgences ;
 - relance de la [stratégie urgences](#) de l'AP-HP (voir [CME du 2 avril 2019](#)).

Information sur les élections 2019 de la CME, des CMEL et des CCM (M. Olivier TRÉTON) [\(diaporama\)](#)

Les deux nouveautés des élections 2019 sont les suivantes :

1. **le vote aura lieu uniquement par voie électronique** (à partir de tout support informatique relié à internet : ordinateur, tablette, *smartphone*...)
2. **un nouveau collège des représentants des sites est créé dans les CMEL des GH :**
 - il est composé d'un représentant de chaque site du GH élu par l'ensemble des praticiens électeurs du site (titulaires, temporaires, non titulaires ou contractuels) parmi les praticiens hospitalo-universitaires ou praticiens hospitaliers titulaires du site ;
 - pour les élections des CMEL, chaque électeur dispose donc de 2 votes : l'un pour l'élection des représentants du collège électoral auquel il appartient, l'autre pour élire le représentant du site dans lequel il est affecté ;
 - **on ne peut être candidat que dans un seul collège** : un candidat dans le collège des représentants de site ne peut donc être candidat dans un autre collège.

Le calendrier et le règlement des élections, ainsi que tous les renseignements utiles sont consultables sur le site de la CME à la rubrique « [Élections 2019](#) », qui sera complétée au fur et à mesure.

Les principales dates à retenir sont les suivantes :

- **du mercredi 11 septembre au mardi 24 septembre au soir : délai de dépôt des candidatures ;**
- **du lundi 14 octobre au dimanche 20 octobre inclus : 1^{er} tour (2 scrutins simultanés CME & CMEL/CCM) ;**
- lundi 21 octobre : dépouillement électronique du 1^{er} tour et affichage des procès-verbaux ;
- du mardi 22 octobre au lundi 4 novembre : délai de retrait des candidatures pour le 2nd tour ;
- lundi 4 novembre : proclamation des résultats du 1^{er} tour ;
- **du vendredi 15 novembre au dimanche 24 novembre inclus : 2nd tour (2 scrutins simultanés CME & CMEL/CCM) ;**
- lundi 25 novembre : dépouillement du 2nd tour et affichage des procès-verbaux
- jeudi 5 décembre : proclamation des résultats.

Utilisation des opioïdes (D^r Anissa BELBACHIR) ([diaporama](#))

Comparée aux autres pays, la consommation d'opioïdes forts reste modeste en France. Sans revenir sur les progrès acquis dans la lutte contre la douleur depuis les années 1980, il convient toutefois de mieux former les prescripteurs, à l'aide notamment de la méthode des « cas vignettes » (voir CME des [7 février](#) et [7 mars 2017](#)). Cette mission sera confiée au comité de lutte contre la douleur – soins palliatifs (CLUD-SP).

Le D^r BELBACHIR, présidente du CLUD-SP de l'AP-HP, a remercié la CME pour son soutien constant, qui a permis de généraliser à l'AP-HP une nouvelle technique de ponction lombaire permettant de prévenir les céphalées (voir [CME du 11 février 2014](#)) et de développer la réhabilitation améliorée après chirurgie (RAAC) (voir [CME du 7 février 2017](#)).

Activité cardio-vasculaire interventionnelle à l'AP-HP (P^r Véronique ROGER, D^r Mélodie BERNAUX) ([diaporama](#))

Le P^r ROGER, professeur de médecine interne et d'épidémiologie à la *Mayo clinic*, et le D^r BERNAUX, médecin de santé publique à la DOMU, ont présenté l'étude qu'elles ont réalisée en lien avec le groupe de travail « *oikéiosis* » sur la relance de la cardiologie à l'AP-HP. L'excellence de ce travail amènera à réfléchir à l'application de cette méthodologie à d'autres spécialités et à son application à l'échelle de la stratégie médicale de l'AP-HP. Ce sera l'objet de l'un des ateliers du séminaire « [oikéiosis](#) » du 12 juillet.

Point sur l'Hôtel-Dieu (P^r Jacques BLACHER, M. Arnaud LUNEL) ([diaporama](#))

Le [choix du lauréat](#) pour l'aménagement de la partie « parvis Notre-Dame » par le jury commun à l'AP-HP et à la Ville de Paris est intervenu le 16 mai 2019. Un bail de 80 ans permettra à l'AP-HP de percevoir 144 M€, sous forme de loyer annualisé, d'une somme capitalisée ou d'un mixte entre les deux. Le projet médical de la partie hospitalière de l'[Hôtel-Dieu](#) reste le même et le directeur général a assuré la CME de son équilibre budgétaire.

P^r Noël GARABÉDIAN, le 11 juillet 2019